

## Plainte sur le Tibet: la justice espagnole se déclare compétente

MADRID (AFP) - La justice espagnole s'est déclaré mardi compétente pour instruire une plainte pour génocide déposée à Madrid contre sept responsables politiques et militaires chinois après la répression des troubles de la mi-mars au Tibet, a-t-on appris de source judiciaire.



© AtlasVista  
Policiers en patrouille autour du bâtiment de l'Audience nationale à Madrid, le 17 mars 2004  
(© AFP/Archives - Miguel Riopa)

Cette plainte déposée le 9 juillet par le Comité de soutien au Tibet (CAT) et deux autres associations pro-tibétaines, vise sept responsables chinois, dont le ministre chinois de la Défense, Liang Guanglie.

La justice espagnole s'est reconnue en 2005 une compétence universelle en matière de génocide et de crimes contre l'Humanité, au motif que "le principe de juridiction universelle prime sur l'existence ou non d'intérêts nationaux".

L'Audience nationale, le tribunal espagnol chargé des dossiers de crimes contre l'humanité et de génocide, indique dans ce document accepter sa compétence pour enquêter sur les faits dénoncés.

Les plaignants estiment que la répression des troubles au Tibet par les autorités chinoises, à partir du 10 mars dernier, est constitutive "de crimes contre l'humanité par élimination systématique et généralisée de Tibétains, de blessures graves, tortures et disparitions forcées".

Cette répression "a consisté en une attaque généralisée et systématique contre la population civile tibétaine, causant au moins 203 morts, plus de 1.000 blessés graves et 5.972 arrestations illégales et disparitions", dénonce encore cette plainte.

Pékin assure qu'un seul Tibétain a été tué par les forces de sécurité et que les émeutiers ont tué 21 personnes lors des graves troubles de la mi-mars au Tibet et dans les régions environnantes.

Le gouvernement chinois accuse le dalaï lama, chef spirituel des Tibétains qui vit en exil, d'avoir organisé ces violences pour saboter les Jeux Olympiques de Pékin.

La plainte jugée mardi recevable par l'Audience nationale, à trois jours de l'ouverture de JO, a été déposée en complément d'une plainte contre des dirigeants chinois déjà déposée en 2006

par le CAT.

La plainte de 2006, pour "génocide, crimes contre l'humanité, torture et terrorisme contre le peuple tibétain" visait l'ancien président chinois Jiang Zemin, l'ex-Premier ministre Li Peng et cinq présumés responsables de la répression au Tibet dans les années 1980-90.

Cette première plainte est actuellement instruite par un juge de l'Audience nationale, qui centralise également les dossiers de terrorisme en Espagne.

Dans son procès verbal publié mardi, le tribunal annonce également qu'il cite à comparaître les plaignants comme témoins les 4 et 10 septembre prochain afin qu'ils expriment oralement leurs griefs sur la répression de mars au Tibet.

Publié le: 05/08/2008 à 14:21:07 GMT

Source : AFP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/plainte-tibet-a136740.html>